



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

peines

Question écrite n° 115165

Texte de la question

Mme Martine Carrillon-Couvreur attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la difficulté de se procurer le montant global que représentent les amendes pénales prononcées et recouvrées. En effet, dans un rapport d'information de 2011, sur les carences de l'exécution des peines et l'évaluation de l'application Cassiopée du député Etienne Blanc, le montant de 506 millions d'euros pour le total des amendes pénales recouvrées en 2007 apparaît. Elle, dans le cadre de ses travaux, n'a pas trouvé de chiffre plus récent sur le montant des amendes pénales prononcées et celles qui ont été recouvrées, et s'en étonne. Elle souhaite connaître ses intentions à ce sujet afin de mettre à jour ces données.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Carrillon-Couvreur](#)

Circonscription : Nièvre (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115165

Rubrique : Droit pénal

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 2011, page 7964

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)